

Conseil du 23 septembre 2024

### Ordre du jour

- Approbation du Pv du 01/07/24
- Délibérations exonérations

### Informations diverses

- Projets 2025
- Devis pour plateformes ordures, ménagères
- Subvention collègue Robert Barrière – Sauveterre de Guyenne

### **Délibérations exonérations**

La réforme des zones de revitalisation rurale (**ZRR**), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé "**France Ruralités Revitalisation**"

Les **FRR** ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises qui s'implantent sur ces communes pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales : exonérations d'impôts sur les bénéfices (impôts sur les revenus et impôt sur les sociétés), de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES** : exonération en faveur des immeubles situés dans une zone France ruralités revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévues à l'article 1466 G
- **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES** : exonération en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) par des personnes physiques
- **TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES** ; exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes
- **TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE** : exonération en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Pour l'institution de chacune de ces catégories d'exonération, le Conseil municipal a procédé au vote suivant :

Pour : 8

Contre: 0

Abstention: 0

### **Plateforme pour containers poubelles**

Deux devis sont actuellement à l'étude pour réaliser les travaux relatifs aux plateformes pour les containers poubelles. Le Maire doit recontacter l'une de ces entreprises afin qu'elle détaille davantage son devis.

### **Entretien des espaces verts sur la commune**

Compte tenu des résultats décevants depuis plusieurs mois, le Conseil municipal a décidé de ne pas renouveler le contrat d'entretien des espaces verts de la commune passé avec l'entreprise **Lopez paysage** (St Quentin de Baron)  
Un contrat avec un nouveau prestataire est actuellement à l'étude.

#### **Demande de subvention du collège de Sauveterre de Guyenne**

Le collège *Robert Barrière* de Sauveterre de Guyenne a sollicité auprès du Conseil municipal de Montignac une subvention afin de financer deux séjours scolaires pour les élèves de 5ème et 4ème.  
Cette demande a été rejetée unanimement par le Conseil municipal. Pour les administrés, le collège de secteur est le collège *Pierre Martin* de Rauzan, pas celui de Sauveterre.

#### **Projets 2025**

- prévoir une enveloppe budgétaire pour l'entretien des chemins de randonnées.  
Les conseillers déplorent le fait que la Communauté Rurale de l'Entre-Deux-Mers ne s'occupe pas du tout de l'entretien des chemins de randonnées malgré la prise de compétence dans ce domaine depuis plusieurs années déjà. La commune devra donc pallier à ce manquement en 2025 si la CDC continue à ignorer ce problème d'entretien.
- Il est envisagé des modifications dans la salle des fêtes afin de permettre aux associations communales (Association de chasse et Comité des fêtes) de stocker plus aisément leur matériel (vaisselle, tournebroche, nourriture non périssable etc ...). Le local utilisé actuellement est très exigü et non fonctionnel.
- On projette également de faire intervenir *l'ASEPT* pour proposer des ateliers destinés aux administrés de plus de 55 ans.  
Rappel : *l'ASEPT* était déjà intervenu pour animer des ateliers en informatique (niveau 1 et 2) ainsi que des ateliers destinés à entretenir la mémoire.
- La Commune est à la recherche d'une entreprise de nettoyage pour un nettoyage en profondeur de la salle des fêtes. (*vitres, toiles d'araignée, lessivage des murs etc.*)